



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 mai 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 juin 2010

SEANCE DU 31 MAI 2010

ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE D'ABANDON
MANIFESTE POUR LES IMMEUBLES SITUÉS À
NIORT 7, AVENUE DE SEVREAU CADASTRÉ
DV 0065 ET 18, RUE RABELAIS CADASTRÉ
BS 0046

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 09 juin 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY

Excusés :

Adjoints :

Mme Chantal BARRE -

DREMOS

**ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE POUR
LES IMMEUBLES SITUÉS À NIORT 7, AVENUE DE SEVREAU
CADASTRÉ DV 0065 ET 18, RUE RABELAIS CADASTRÉ BS 0046**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La procédure de déclaration de parcelles en état d'abandon est régie par les articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Maire, à la demande du Conseil Municipal, engage la procédure de déclaration des parcelles concernées en l'état d'abandon manifeste.

A ce jour, les parcelles cadastrées DV 0065 sise 7, avenue de Sevreau et BS 0046 sise, 18, rue Rabelais à Niort relèvent de cette procédure.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Madame le Maire à engager la procédure d'abandon manifeste pour les deux immeubles : 7, avenue de Sevreau et 18, rue Rabelais sis à Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER